

Lieux : Salle polyvalente de la mairie annexe de Paramé, 35400 Saint-Malo

Date : 15 mars 2024

Ordre du jour :

- 1) Rapport moral,
- 2) Rapport financier ; approbation de la cotisation 2023,
- 3) Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration,
- 4) Actions et projets d'ADN.

Organisation :

18h00 : accueil des adhérent(e)s,

19h00 : ouverture de l'AG par le conseil d'administration après vérification du quorum (moitié des adhérent(e)s présent(e)s ou représenté(e)s).

20h30 : Pot de l'amitié.

1/2

Après l'émargement des adhérent(e)s et les paiements des cotisations, le quorum est atteint, Jean-Luc VILLETTE et Alexis CLIDIÈRE peuvent ouvrir officiellement cette Assemblée Générale.

En préambule, Jean-Luc remercie l'ancien Président d'ADN, Jean-Marc Gadé pour son travail pour l'association.

La présentation du rapport se déroule avec la présentation de l'actualité et les projets de l'association ADN. Des vues aériennes du terrain des Nielles sont exposées. Une vue du projet d'hôtel montre une volumétrie imposante, que le belvédère pour le public à une surface ridicule par rapport à la bande du terrain sur la falaise.

Il y a eu de nombreuses interventions et des échanges avec les adhérent(e)s lors de ce rapport moral.

Alexis rappelle la nécessité de faire attention à notre communication pour ne pas entacher la procédure à la Cours d'Appel de Nantes.

Jean-Pierre Jugand nous a éclairé sur la procédure du PLU et nous propose d'envoyer un courrier à la municipalité malouine, afin de définir les contours d'un projet sur le terrain des Nielles. Que nous soyons force de proposition.

Les membres du bureau sont maintenus dans leurs mandats. Des adhérents se sont portés candidats pour rejoindre le CA de l'association.



Le rapport moral est soumis au vote, les membres de l'Assemblée votent à l'unanimité ce rapport moral.

Jean-Luc présente le rapport financier avec le sommaire suivant :

1. Dates des valeurs et comptes,
2. Le compte de résultat,
3. Présentation de l'adhésion en ligne.

Les dates des valeurs retenues sont du 31/12/2022 au 13/03/2024, pour les comptes :

- Compte courant : n° 46321146872
- Compte livret A « association » : n°46323054258

Le compte n° 46321146872 (Valeur au 13/03/2024) a un solde positif de 1 197,70€.

Le compte n° 46323054258 (Valeur au 13/03/2024) a un solde positif de 7 202,41€.

La trésorerie montre une variation positive pour l'exercice annuel de 1 191,53 €.

Jean-Luc expose l'adhésion en ligne de la plateforme Helloasso.

Le rapport financier est soumis au vote, les membres de l'Assemblée votent à l'unanimité ce rapport financier.

2/2

À la suite du rapport financier, Jean-Luc propose de débiter les « questions diverses ».

A l'initiative d'un adhérent qui invite ADN et ses adhérents à se prononcer sur le devenir de la parcelle UM21 à l'occasion de la révision du PLU de la commune de Saint-Malo. ADN proposera une trame pour ce courrier postal et par le numérique avec un lien de ville de Saint-Malo.

Vers 20h30, l'ordre du jour étant épuisé, les adhérent(e)s sont invités à participer au pot de l'amitié.

Fait à Saint-Malo, le 16 avril 2024

Fait à Saint-Malo, le 16 avril 2024

Jean-Luc VILLETTE

Alexis CLIDIÈRE

